DOSSIER INSCRIPTION

Concours Régional de danse de St Martin de Crau

Dimanche 14 avril 2024

Nom de l'école de danse :

Inscription

Numéro donné par l'organisation du concours :

STYLE (Cocher une des cases)	
Hip Hop	
Modern Jazz	
Contemporain	
Circassien *	
Handi Danse *	
Autres Styles *	

CATEGORIE (Cocher une des 3 cases)	
Enfants	
Ado	
Adultes	

FORMATION (Cocher une des 4 cases)	
Solo	
Duo	
Trio	
Groupe	

*Pour Circassien, Handi danse et autre styles, précisez le style : _____

Nom de la formation :

Titre de la musique :

Durée du morceau :

Nom/Prénom des danseurs	AGE
1/	
2/	
3/	
4/	
5/	
6/	
7/	
8/	
9/	
10/	
11/	
12/	

Association Last Dance

Madame, Monsieur,

Nous organisons notre rencontre de danse annuelle amateur le **dimanche 14 avril 2024** à Saint-Martin de Crau.

J'espère que vous viendrez nombreux nous faire partager vos chorégraphies, fruit de votre travail quotidien. Cette année, nous avons deux nouvelles sections, une ouverte aux circassiens et une dédiée à l'handi-danse. Cette dernière me tient particulièrement à cœur, c'est important que tout le monde puisse nous transmettre ses émotions à travers la danse, un art multi-culturel. Je serai heureuse de vous compter parmi nous.

Ce concours ne fait pas partie de la Fédération Française de Danse. C'est une journée de rencontres et d'échanges entre écoles et associations. Elle permet au public Saint-Martinois de vous découvrir. Une sélection de juges diplômés sera présente pour vous évaluer, vous noter et il s'en suivra une remise des récompenses.

Les danseurs sont répartis sur 6 catégories :

Modern jazz

Hip Hop

Contemporain

Autres styles

Circassien

Handi-danse.

Puis, subdivisés par section selon leurs âges :

Enfant : 6 à 11 ans

Ado : 12 à 17 ans

Adulte : 18 ANS et +

Et pour finir, nous les différencions selon leur composition, c'est-à-dire :

Solo

Duo

Trio

Groupe

Association Last Dance

Nos différents partenaires, le conseil général, la Mairie de Saint Martin de Crau, et de nombreux partenaires, participent et nous soutiennent pour cet évènement. Je serai heureuse de vous compter parmi nous.

Pour tout renseignement pour les inscriptions, vous pouvez me contacter au : 06 34 51 62 14

Date limite pour envoyer la musique le 01 AVRIL2024

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription de cette rencontre. J'espère que vous répondrez présent pour cette journée de solidarité ce dimanche 14 avril 2024. N'hésitez pas à en parler autour de vous, et encore un grand merci pour votre participation, à cette bonne cause car l'union fait la force.

Très cordialement,

Stéphanie GARCIA,
Professeur de l'association LAST DANCE

BULLETIN D'INSCRIPTION ECOLE/ASSOCIATION

Nom de l'école ou Association : .....

ADRESSE : .....

TEL : .....

Nom du PROFESSEUR ou du RESPONSABLE :.....

☎ TEL : ..... ✆.....

Droits d'inscription de 70 euros par école ou association.

Pour chaque danse, il y a un tarif selon la composition des danseurs lors du passage :

Pour une prestation solo, le montant est de 5 euros.

Pour un duo, il sera de 10 euros.

Pour un trio, il sera de 15 euros.

Pour un groupe, il sera de 20 euros quelques soit le nombre de danseurs.

Les chèques sont acceptés pour l'inscription et doivent être libellés à l'ordre de l'**ASSOCIATION LAST DANCE**.

Rappel : l'inscription en sera en aucun cas remboursée.

Pour la **musique**, il faudra l'envoyer à l'adresse mail suivante : **manuelstef07@hotmail.fr**

Tout comme les photocopies des cartes d'identité des élèves ou e leurs licences.

(Toute inscription incomplète non accompagnée des frais de participation ne sera pas prise en compte).

DATE LIMITE D'INSCRIPTION et D'ENVOI DE LA MUSIQUE PAR MAIL :

01 Avril 2024

12 ème Rencontre Régionale de danse amateur

À SAINT -MARTIN DE CRAU – Le dimanche 14 avril 2024

REGLEMENT DE LA RENCONTRE – 14 Avril 2024

Article 1 : La scène mesure 11 mètres sur 6 mètres de profondeur.

Article 2 : La durée des chorégraphies présentées sera de **1 mn minimum à 3 min maximum** pour les groupes et de **1 mn minimum à 2 mn maximum** pour les solos, duos et trios. Un temps supérieur ou inférieur entrainera des pénalités.

Article 3 : Les morceaux de musiques seront envoyés par mail à l'adresse mail suivante au plus tard le 01 avril 2024 :

manuelstef07@hotmail.fr (Pensez à prendre une copie en cas de problème sur clef USB).

Article 4 : Les inscriptions sont possibles en : solo, duo, trio ou groupe. Des regroupements pourront être faits.

Article 5 : Le coût de l'inscription est de :70 euros par association ou école.

Ensuite, pour chaque prestation, le tarif est de 5 euros pour les solos, de 10 euros pour les duos, de 15 euros pour les trios et de 20 euros pour les groupes.

Article 6 : L'ordre de passage vous sera communiqué le jour même. Il y aura un passage devant le jury en présence du public ainsi qu'une remise des récompenses en fin de journée.

Article 7 : **Les professeurs ne sont pas autorisés à danser avec leurs élèves sous peine de perdre des points**.

- ENFANT 6 /11 ANS
- ADOS 12/17 ANS
- ADULTES 18 et +

Dépassement d'âge + ou - 1 an accepté ou 80% du groupe.

Dans chaque catégorie, il y aura 3 trophées de remis obligatoirement.

Si dans une catégorie il n'y a qu'une seule participante elle sera quand même notée.

Article 8 : Le jury est composé de 3 ou 4 juges diplômés et tous professionnels de la danse. Aucun jugement ni appel ne sera pris en compte.

Article 9 : Les critères sont de notation seront chacun notés sur 5 points :

La chorégraphie

La technique

L'ensemble (sauf pour les solos)

Le placement

L'interprétation artistique

La musicalité

Article 10 : La communication avec les membres du jury est strictement interdite.

Article 11 : Les prestations et la remise de récompenses sont ouvertes au public pour un tarif unique pour la journée entière : 12 euros par personne.

L'entrée sera gratuite pour les enfants de moins de 6 ans.

Article 12 : Il y aura des pénalités en cas d'absence non justifiée d'un ou de plusieurs élèves.

Article 13 : Tous les groupes ou duo composés d'élèves de tous âges confondus sont acceptés mais seront classés dans la catégorie du danseur le plus âgé de la prestation.

Article 14 : Cette rencontre n'est pas organisée par la FFD.